



DEL-2024 - 0017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers En exercice : 18 Présents : 11 Votants : 15
<u>OBJET :</u>
PERSONNEL COMMUNAL
TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{er} AVRIL 2024

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le jeudi 28 mars
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2024

PRÉSENTS : M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A., Mme PETITEAU M-E, M BOUCHEREAU F., Mme BARON A., M CARETTE C. ; Mme CLÉRO V., Mme FONTENEAU C., Mme HERBRETEAU M-A, Mme JOLIVET C.,

EXCUSÉS : M AMOSSÉ M., Mme PASQUEREAU C., M GAULTIER J-L, M DUGUÉ V., Mme LAMBERT B., M SOURISSEAU B. ; M BAUDRY M.,

POUVOIRS : M GAULTIER J-L a donné pouvoir à M CAILLER R.

M SOURISSEAU B. a donné pouvoir à M EVIN P.

Mme LAMBERT a donné pouvoir à Mme PETITEAU M-E

M DUGUE V. a donné pouvoir à Mme BARON A.

SECRETARE : M BOUCHEREAU F.

Considérant la création du poste d'animateur à 28h par semaine

Considérant la suppression du poste d'animateur à 22h par semaine

Service Administratif

2 Adjoints Administratif Principal 1ère classe, 35 H

1 Adjoint Administratif, 28h

Le poste d'Attaché à 35 H, un poste de rédacteur à 35h et les un poste d'adjoint administratif à 28 H et un poste d'Adjoint Administratif principal 2ème classe à 35h, un poste d'adjoint administratif 19h50 restent ouverts mais non pourvus, en cas de besoin.

Service Voirie

1 Agent de maîtrise, 35 H

Un poste d'adjoint Technique Principal 1ère Classe à 35h, deux postes d'adjoint technique principal de 2ème classe, 3 postes d'adjoints techniques et le poste d'agent de maîtrise principal restent ouverts en cas de besoin, mais non pourvus.

Ecole

1 Agent Territorial Spécialisé Principal de 2ème classe des écoles maternelles (ATSEM), 25.08 H/35 H

1 Adjoint Technique Principal de 2ème classe, 25.46 H/35

Le poste d'ATSEM Principal de 2ème classe à 10,15ème /35 H est non pourvu, dû à la fermeture d'une classe.

Animation et Pause méridienne

1 Animateur, 28h/35h temps annualisé

2 Adjointes d'Animation, 3,15H/35 H Temps annualisé,

7 adjoints d'animation, 10h/35h vacants

Entretien Locaux

1 Adjoint Technique Principal 2ème classe 31,50/35 H

1 Adjoint Technique, 20.75/35 H

Un poste d'adjoint technique à 31h50/semaine reste ouvert mais non pourvu.

L'ensemble du personnel représente 9,46 équivalents temps plein pour 18 agents, et 1 saisonnier l'été au service technique.

Pour extrait conforme au Registre
Fait au jour, mois et an ci-dessus,

**Le Maire,
Pascal EVIN**

ACCUSE DE RECEPTION
PREFECTURE VIA FAST

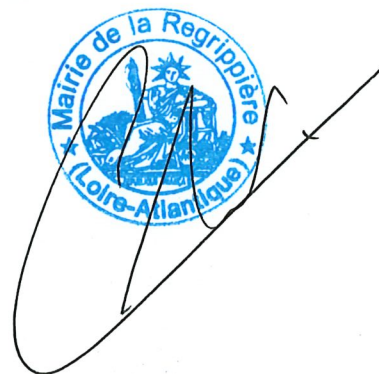
Le 02 AVR. 2024

Certifié exécutoire par le Maire

Publié ou notifié le : 02 AVR. 2024



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Pascal Evin', written over a circular blue stamp of the Municipality of Regrippière.



A circular blue official stamp of the Municipality of Regrippière (Loire-Atlantique) with a central emblem. A large, stylized handwritten signature in black ink is written over the stamp.